



## Tableau de prix Tarifs HT applicables au 01/05/2010

### Origine : Barème de raccordement du Distributeur Hunelec

consultable sur le site du Distributeur Hunelec  
[www.hunelec.fr](http://www.hunelec.fr)

Puissance	Libellé	Prix HT	Prix TTC
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire non fixe isolé	<b>236,13 €</b>	<b>283,36 €</b>
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire non fixe semi-équipé isolé	<b>171,39 €</b>	<b>205,67 €</b>
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire non fixe semi-équipé groupé	<b>84,90 €</b>	<b>101,88 €</b>
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire fixe isolé	<b>77,77 €</b>	<b>93,32 €</b>
BT ≤ 36 kVA	Branchement provisoire fixe groupé	<b>55,10 €</b>	<b>66,12 €</b>
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire non fixe isolé	<b>281,83 €</b>	<b>338,20 €</b>
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire non fixe semi-équipé isolé	<b>256,09 €</b>	<b>307,31 €</b>
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire non fixe semi-équipé groupé	<b>120,90 €</b>	<b>145,08 €</b>
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire fixe isolé	<b>77,77 €</b>	<b>93,32 €</b>
36 kVA < BT ≤ 250 kVA	Branchement provisoire fixe groupé	<b>55,10 €</b>	<b>66,12 €</b>
Puissance > 250 kVA	Raccordement d'un poste HTA provisoire	<b>Selon PTF (*)</b>	<b>Selon PTF (*)</b>

- Majoration pour délai de mise en service souhaité de moins de 5 jours ouvrés à compter de la date de la demande de mise en service faite par le fournisseur = **84,00 € HT**
- Majoration pour réalisation hors heures et jours ouvrés (exceptionnel et dérogatoire ou urgence) = Part variable équivalente à 80 % du prix forfaitaire total + une part fixe de **52,76 € HT**
- Frais de gestion pour maintien du raccordement au-delà de la durée initiale convenue : **76,34 € HT par mois**

■ **Branchement provisoire non fixe isolé ou groupé sur terrain nu** : le branchement est réalisé sur un terrain ne comportant aucune borne (ou organe de connexion basse tension) fixée au sol. En règle générale, le branchement est réalisé sur un réseau aérien ou sur un tableau BT de poste HTA/BT. Le matériel nécessaire au raccordement des installations provisoires est fourni par le client à l'exception du matériel de comptage qui lui est fourni par le distributeur.

■ **Branchement provisoire non fixe isolé ou groupé sur terrain semi-équipé** : le branchement provisoire est réalisé sur un terrain équipé d'un coffret de branchement ou d'une armoire basse tension, sur lequel il est possible de connecter le nouveau branchement provisoire. Le matériel nécessaire au raccordement des installations provisoires est fourni par le client, à l'exception du matériel de comptage, qui, lui, est fourni par le distributeur.

■ **Branchement provisoire fixe isolé ou groupé sur terrain totalement pré-équipé** : le branchement provisoire est réalisé sur un terrain équipé de bornes ou armoires fixes spécialement destinées à recevoir des branchements provisoires. L'opération pour le distributeur consiste à poser des fusibles ou (et) un compteur dans une borne ou armoire destinée à cet effet. Les cas les plus courants se rencontrent sur des places publiques équipées à demeure par la commune de ces bornes ou armoires.

■ **Raccordement d'un poste HTA provisoire** : le poste provisoire est mis en place par le client et raccordé par Hunelec.

(\*) PTF : Proposition Technique et Financière